

**Livre des règlements  
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-U50-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO 2009-U50 CONCERNANT LES LIMITES DE L'AFFECTATION « COMMERCIALE »**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le plan 5 « Affectations du sol » du règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50 est modifié par la création d'une nouvelle zone d'affectation « résidentielle de moyenne à forte densité », telle que montrée sur le plan joint à ce règlement en annexe A.
2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Denis Chalifoux  
Maire

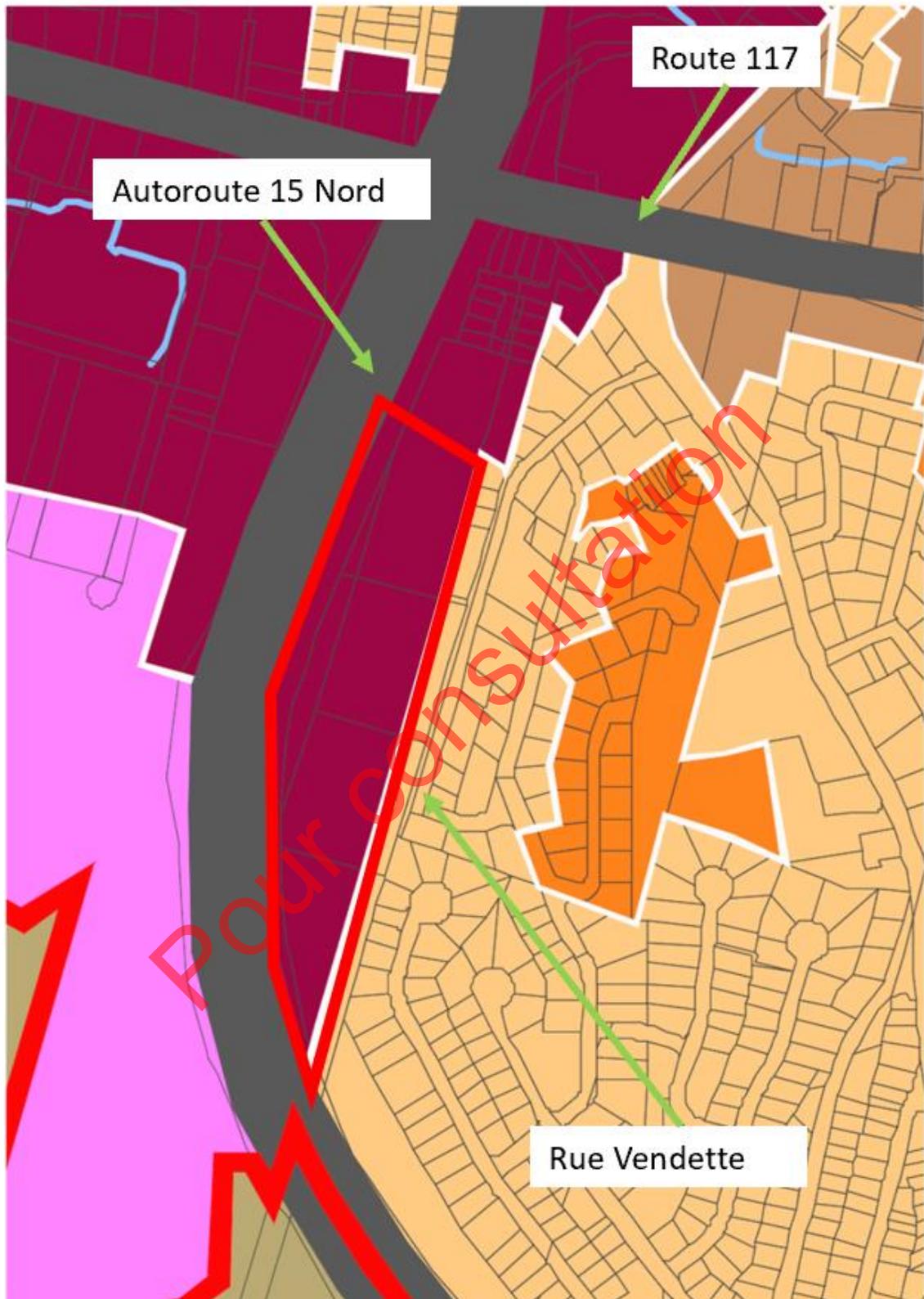
---

Stéphanie Allard  
Directrice du Service juridique et greffière

Avis de motion	2020-10-20
Adoption du projet	2020-10-20
Consultation écrite publique	2020-11-04 au 2020-11-11
Assemblée de consultation publique	2020-11-11
Adoption du règlement	2020-11-17
Approbation de la MRC	
Entrée en vigueur	

ANNEXE A

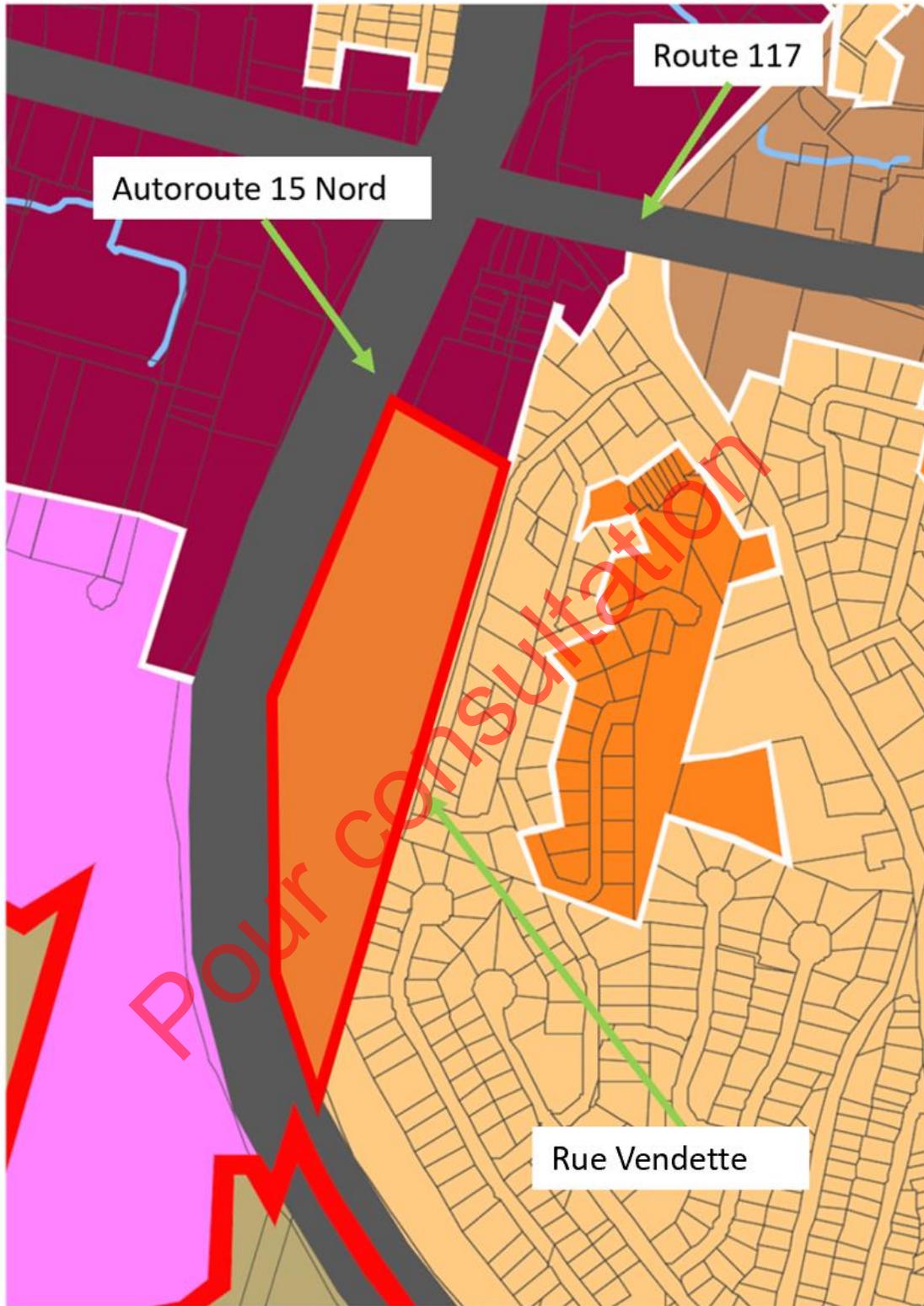
Zone existante visée



Zone d'affectation résidentielle et commerciale de grande surface à modifier



Zone d'affectation modifiée



Zone d'affectation modifiée résidentielle de moyenne à forte densité

